

Article proposé par Finyear, quotidien de l'exercice financier

David LACOMBE, ancien Administrateur Judiciaire crée LA CLINIQUE DE LA CRISE pour accompagner les entreprises en difficulté aux côtés de X-PM

Des dizaines de milliers d'entreprises sollicitent l'aide du tribunal de commerce chaque année pour faire face à leurs difficultés, notamment au travers de procédures de traitement amiable et judiciaire. Ce chiffre devrait atteindre des records en 2021, de nombreuses entreprises étant aujourd'hui maintenues en vie artificiellement grâce aux indispensables aides de l'État.

C'est dans ce contexte de crise sanitaire, devenue économique, financière et sociale, que David LACOMBE, ancien Administrateur Judiciaire, lance LA CLINIQUE DE LA CRISE, avec le soutien de X-PM, une initiative qui vise à révolutionner le suivi des missions de traitement amiable des difficultés d'entreprise.

- Fort d'une expérience de plus de 15 ans dans le redressement des entreprises en difficulté, notamment en tant qu'administrateur judiciaire, David LACOMBE fonde LA CLINIQUE DE LA CRISE pour accompagner les dirigeants dans le cadre des missions de traitement amiable des difficultés de leur entreprise.

- X-PM, référence du management de transition, soutient cette initiative et apporte des Managers de son Club Restructuring, fort de 62 membres, animé par François BEAUGRAND, Associé en charge du pôle Restructuration.

- Au carrefour du conseil, de la finance et du droit, « LA CLINIQUE DE LA CRISE by X-PM » dépasse le parcours habituel des entreprises en difficulté en regroupant une quinzaine de personnalités incontournables de la résilience des entreprises (ancien commandant du Raid, juge consulaire, professeur en leadership, auteur...).

Une approche nouvelle de l'accompagnement des entreprises en difficulté

Les procédures de prévention que sont le mandat ad hoc et la conciliation ont prouvé leur efficacité mais sont trop souvent méconnues des chefs d'entreprises ou utilisées bien trop tardivement. Ce sont pourtant deux procédures amiables de prévention ouvertes par le Président du tribunal, qui sont avant tout confidentielles. Celles-ci ont fait leurs preuves avec plus de 70% de réussite dans la résolution des difficultés des entreprises.

Fort de ce constat, David LACOMBE s'est entouré de personnalités incontournables, expertes de l'humain et de la résilience des entreprises (Christophe CAUPENNE, ancien patron des négociateurs du Raid, l'unité d'élite de la Police Nationale, Gérard GAUGER, ancien patron de banque, Médiateur auprès de la CCIP et ancien Juge consulaire, et Marie-Josée BERNARD, Chercheuse et Professeure de Management et de Leadership à l'EMLYon Business School) pour permettre au plus grand nombre l'accès aux procédures de prévention, notamment en élargissant le champ des professionnels susceptibles d'intervenir en qualité de mandataire ad hoc et de conciliateur.

En effet, un accompagnement sur le long terme des dirigeants pourrait permettre de limiter les dépôts de bilan en repérant le plus en amont possible les signaux faibles annonciateurs de difficultés et, lorsqu'ils sont inévitables, de les guider vers leur rebond, celui de leurs collaborateurs et, plus généralement, de leurs organisations.

« Nous encourageons les chefs d'entreprise à faire appel aux procédures préventives que sont le mandat ad hoc et la conciliation le plus tôt possible. Au sein de LA CLINIQUE DE LA CRISE, nous œuvrons à repérer les signaux faibles et à sensibiliser les chefs d'entreprise au traitement amiable et confidentiel de leurs difficultés. Nous nous engageons à les accompagner tout au long de la procédure pour bâtir et déployer une stratégie de retournement rigoureuse et financée. Le rebond est une réalité que chaque chef d'entreprise peut entrevoir malgré les difficultés rencontrées. » commente David LACOMBE, Fondateur de LA CLINIQUE DE LA CRISE.

« LA CLINIQUE DE LA CRISE by X-PM », un réseau de Managers mobilisés au plus près des dirigeants d'entreprise

Dans son ambition d'élargir le champ des professionnels pouvant intervenir en qualité de mandataire ad hoc et de conciliateur, LA CLINIQUE DE LA CRISE peut notamment compter sur l'expérience et la force du vivier X-PM, constitué de Managers de Transition de tout premier plan, créé en 2001 par Patrick LAREDO.

X-PM apporte à la Clinique les Managers qu'elle a sélectionnés, experts dans l'accompagnement des opérations de restructuration et de retournement dans leurs secteurs d'activité. Grâce à des modules de formation dédiés à la résolution amiable des difficultés d'entreprises dispensés par LA CLINIQUE DE LA CRISE, ces Managers sont sensibilisés aux techniques de négociation de crise. Ils apportent aux chefs d'entreprise leurs expériences et leur connaissance du secteur d'activité dans lequel ils évoluent.

« Le positionnement de LA CLINIQUE DE LA CRISE permet la désignation d'experts sectoriels rompus aux techniques de négociation en temps de crise. Nous travaillons avec des Managers, anciens dirigeants d'entreprise, experts de leur secteur, mobilisés pour accompagner sur la durée les chefs d'entreprise en difficulté. C'est donc tout naturellement que nous avons souhaité participer au projet de LA CLINIQUE DE LA CRISE porté par David. » déclare François BEAUGRAND, Associé en charge du pôle Restructuration.

« J'ai choisi de nouer un partenariat fort avec X-PM car leur approche qualitative correspond à l'offre de services que je souhaite proposer aux dirigeants d'entreprises. François BEAUGRAND est particulièrement attentif au binôme qui se crée entre un manager et un chef d'entreprise et s'assure que celui-ci est accordé. Grâce au vivier de compétences de X-PM, nous sommes à même de sélectionner les meilleurs profils susceptibles d'intervenir en qualité de mandataire ad hoc et conciliateur, dans le respect de la Loi et des bonnes pratiques, notamment en termes d'indépendance, et ce sous l'égide des Tribunaux. A cet effet, nous nous sommes rapprochés de l'un des meilleurs redresseurs d'entreprises, Arnaud MARION, qui a accepté, au travers, de son Institut des Hautes Études de Gestion de Crise de développer un programme de formation spécifique pour ces professionnels. » ajoute David LACOMBE.

Biographie

David LACOMBE, 41 ans, Fondateur de LA CLINIQUE DE LA CRISE

Diplômé d'un M2 de droit des affaires, d'un M2 de gestion à l'I.A.E. de Paris, David intègre l'Ecole de Formation des Avocats de Paris en 2006 Après avoir obtenu un certificat d'expert en négociation de l'ESSEC, il devient en 2014 Administrateur Judiciaire et monte sa propre étude.

David a également été Chargé d'enseignement du droit des entreprises en difficulté à la Faculté de Droit de Versailles-ST Quentin ainsi qu'à l'Ecole de Formation des Avocats de Paris. Il a été Rapporteur pour l'APCEF (Association des Professionnels du Contentieux Economique et Financier) du livre blanc relatif aux sanctions dans les procédures collectives.

Professionnel aguerri, David a accompagné plus de 800 entreprises en difficulté (mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde et redressement judiciaire).

A propos de LA CLINIQUE DE LA CRISE

LA CLINIQUE DE LA CRISE a été créée en 2020 par David LACOMBE, ancien administrateur judiciaire. Son ambition est de passer d'un modèle généraliste des professionnels de la prévention à un modèle « expert » afin de répondre au mieux aux attentes des entreprises en difficulté en offrant aux dirigeants un engagement maximum, notamment en limitant le nombre de mandats traités par chaque professionnel.

A propos de X-PM

X-PM est depuis près de 20 ans une référence du management de transition, pour les entreprises industrielles et de services, en France et à l'international. Son métier est de renforcer le management des projets de transformation de ses clients, et de les aider à faire face à des situations critiques ou pallier une absence de manager(s). Grâce au binôme Associé/Manager de transition sur chacune des missions, X-PM apporte l'expérience, la vitesse d'exécution et des résultats concrets. X-PM est cofondateur de WIL Group qui avec 17 membres couvre 60 pays répartis sur l'Europe, les Amériques, l'Asie-Pacifique et l'Afrique.

NO OFFER, SOLICITATION, INVESTMENT ADVICE, OR RECOMMENDATIONS

This website is for informational purposes only and does not constitute an offer to sell, a solicitation to buy, or a recommendation for any security, nor does it constitute an offer to provide investment advisory or other services by FINYEAR.

No reference to any specific security constitutes a recommendation to buy, sell or hold that security or any other security.

Nothing on this website shall be considered a solicitation or offer to buy or sell any security, future, option or other financial instrument or to offer or provide any investment advice or service to any person in any jurisdiction.

Nothing contained on the website constitutes investment advice or offers any opinion with respect to the suitability of any security, and the views expressed on this website should not be taken as advice to buy, sell or hold any security. In preparing the information contained in this website, we have not taken into account the investment needs, objectives and financial

circumstances of any particular investor.

This information has no regard to the specific investment objectives, financial situation and particular needs of any specific recipient of this information and investments discussed may not be suitable for all investors.

Any views expressed on this website by us were prepared based upon the information available to us at the time such views were written. Changed or additional information could cause such views to change.

All information is subject to possible correction. Information may quickly become unreliable for various reasons, including changes in market conditions or economic circumstances.

Laurent Leloup : [Conseil marketing & stratégie new techs](#)

Finyear : [Future Finance, Fintech, DeFi | Daily News](#)

Chaineum : [The DeFi Company](#)

HealthTech.Finance : [Healthtech Investment Bank](#)

Gryn.Tech : [Decarbonation Solutions](#)

Tickando : [Financement participatif sur blockchain](#)

Mardi 17 Novembre 2020

Notez

Source :

<https://www.finyear.com>

Impression à usage personnel autorisée sans diffusion ni publication. Printing allowed for personal use without dissemination or publication.

